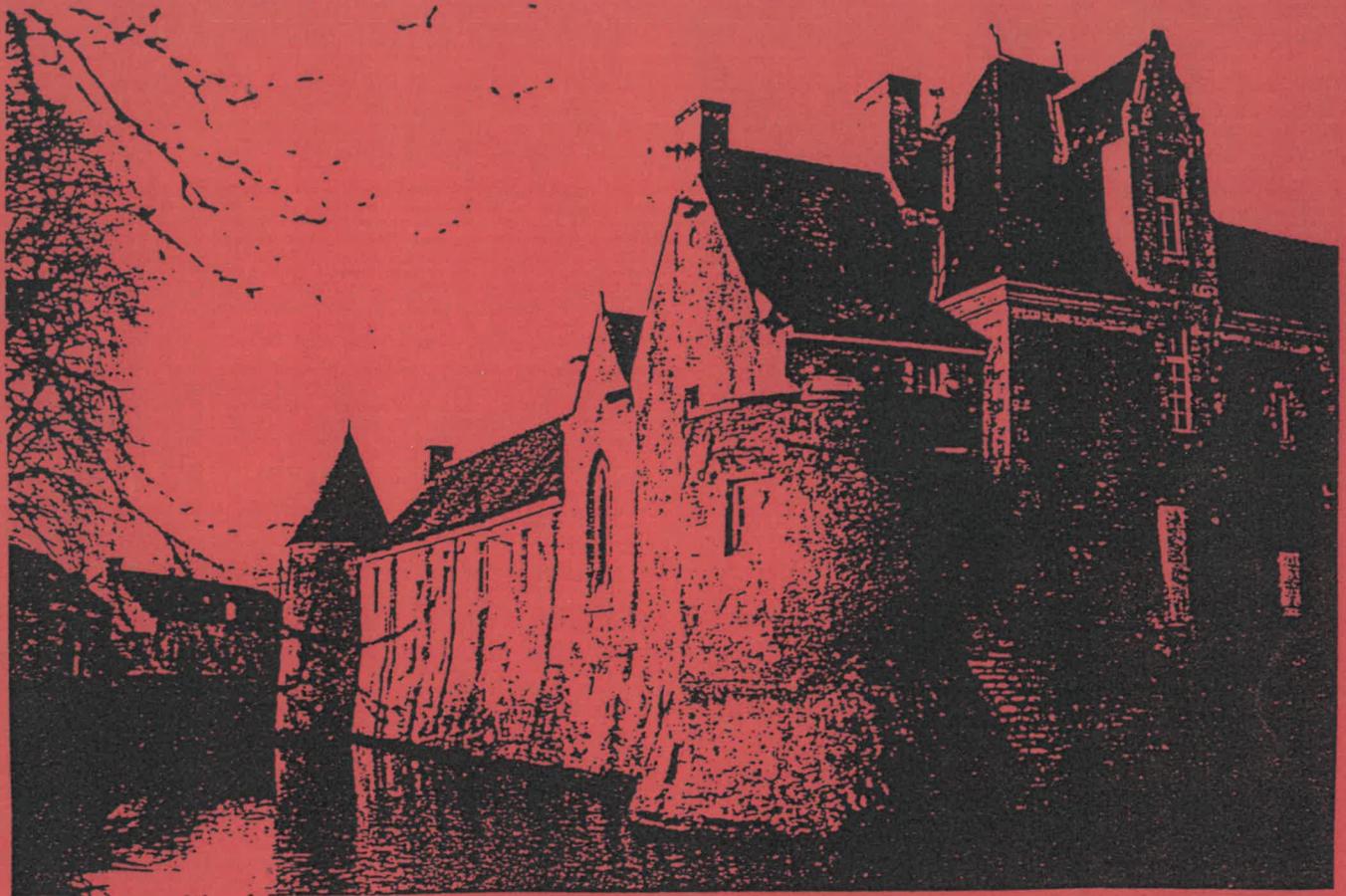


LOURESSE ROCHEMENIER



LE CHATEAU DU PONT DE VARENNES

A LOURESSE

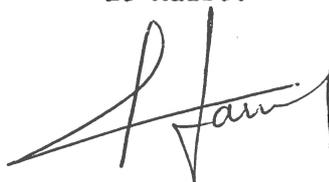
BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

1995

EN MON NOM ET CELUI DU CONSEIL MUNICIPAL, JE VOUS
ADRESSE MES VOEUX DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE, DE BONNE SANTE
ET PROSPERITE DANS VOS FAMILLES.

JE REMERCIE TOUT PARTICULIEREMENT TOUS CEUX QUI ONT
PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE BULLETIN, SOUHAITANT QUE CELA
VOUS APPORTE LES INFORMATIONS UTILES QUI VOUS PERMETTENT DE
SUIVRE DE PLUS PRES LA VIE DE NOTRE COMMUNE.

Le Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. J. ...', written over a horizontal line.

LOURESSE EN FLEURS

Mesdames, Messieurs,

Pendant la fête des roses de Doué la Fontaine, quelques membres du Conseil Municipal, se sont promenés dans notre commune. Ceci pour primer les lauréats des maisons fleuries. Par groupes, ils se sont déplacés d'un oeil observateur, pour noter chaque participant. Malgré la sécheresse, nous avons remarqué combien chacun de vous prenait soin de ses végétaux, fleurs coupées, plantes à massif, sans pour oublier les pelouses qui ont souffertes.

D'un village à l'autre, les aspects changent, soit par le relief soit par la nature du sol. Au coeur de la commune, chaque maison est bien aménagée par rapport à son espace. Pour certains d'entre vous, quelle joie d'aller flâner dans son jardin secret, pour se détendre après une journée de travail, ainsi que de surveiller tous ce qui nous tient tant à coeur. Pour vous Mesdames, qui adoraient respirer vos fleurs, une à une, où bien se faire un joli bouquet, récompense de vos efforts.

Les lauréats de cette manifestation ont été récompensés peu avant la Sainte Catherine, période favorite pour réaliser vos plantations.

Pour vous tous, amoureux de ce qui est splendide en couleurs et qui prenez à souhait pour faire sourire votre chez soi, Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal vous souhaitent chaleureusement de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous pour l'année 1996.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert du mardi au samedi de 8h à 13h SAUF le lundi.

*** Arrivée ou départ de la commune :**

Merci de signaler votre arrivée ou votre départ de la commune au secrétariat de la mairie.

*** Révision de la redevance pour la collecte des ordures ménagères et d'assainissement :**

Toute modification qui interviendrait dans la composition de votre foyer devra être signalée au secrétariat de la mairie chaque année avant le 1er mars.

*** Demandeurs d'emploi :**

Une liste des offres d'emploi du Maine et Loire est à votre disposition au secrétariat de la mairie. Elle peut être consultée aux horaires d'ouverture de la mairie. Cette liste est mise à jour deux fois par semaine (le mardi et le jeudi).

*** A l'attention des plus âgés :**

Un plateau-repas CHAUD peut être servi à domicile plusieurs fois par semaine. Prix du plateau : 40 F
Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie.

PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

*** Le 3 janvier 1995 :**

- Augmentation des loyers :
Boulangerie : 2 247.26 F par mois
Logement attenant à la cantine : 1 258.54 F par mois
La nouvelle patrie : 4 593.11 F par semestre
- Révision des tarifs de location de la salle des loisirs et de la salle des sports. (Les tarifs sont annexés au bulletin).
- Le Conseil Municipal refuse d'acheter une tailleuse de haie avec la CUMA.
- Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'évacuation des eaux pluviales au village de Rochemenier.
Montant des travaux : 118 012.93 F
- Le Conseil Municipal décide de réaliser des bordures et caniveaux sur la voie communale n° 109 (ancien chemin rural n°13 des caves) afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales. Le montant des travaux s'élèvent à 42 470.66 F TTC.
- Achat de chaises pour la salle du terrain des sports.
- Le Conseil Municipal autorise l'adhésion du S.M.I.T.O.M du Sud-Saumurois (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères) auquel la commune a transféré la compétence "ordures ménagères" au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Est du Maine et Loire.

*** Le 21 janvier 1995 :**

- Reconduction de la convention S.P.A
- Le Conseil Municipal accepte l'étude établie par un Architecte expérimenté en matière de patrimoine, Monsieur François JEANNEAU, pour la restauration de l'église de Rochemenier.

*** Le 28 janvier 1995 :**

CAVES DE ROCHEMENIER

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas solliciter l'adhésion pour cette année au G.I.E Touristique du Saumurois.
- Le Conseil Municipal est favorable pour poser des panneaux de signalisation publicitaire.
- Le Conseil Municipal accepte de tenir un stand à la prochaine foire d'Angers. (publicité pour le tourisme)
- Le Conseil Municipal accepte de rééditer le dépliant publicitaire des caves de Rochemenier en couleurs.
- Le Conseil Municipal décide de remplacer le tracteur ainsi que la débroussailleuse.
Achat du tracteur : 198 062 F
Achat de la débroussailleuse : 72 939 F
Reprise de l'ancien tracteur : 23 720 F
Reprise de l'ancienne débroussailleuse : 13 639 F
Soit une reprise de 37 359 F
Solde à payer : 233 642 F TTC

*** Le 23 février 1995 :**

- Le Conseil Municipal décide d'acheter les matériaux qui seront nécessaires à la fabrication de bancs pour le Comité des Fêtes.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation concernant les travaux d'évacuation des eaux pluviales à Rochemenier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise JUSTEAU. Montant des travaux : 91 025.50 F
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les propriétaires peuvent obtenir un prêt auprès du CODAL (Comité Départemental d'Aide au Logement) pour accéder à la propriété individuelle et pour rénover des logements déjà existants, ainsi qu'une aide auprès de la commune du lieu de construction ou de rénovation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'aider les propriétaires ayant obtenu l'accord du prêt CODAL en leur versant la somme de 500 F dans le cas d'une construction ou d'une rénovation.
- Achat d'un store pour la mairie. Montant TTC : 1 981 F
- Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de curage sur le bief. Montant des travaux : 12 453 F TTC. A répartir entre les riverains.
- Le Conseil Municipal accepte la transformation du Syndicat Intercommunal du Sud-Saumurois (SISS) en Syndicat Mixte du Sud-Saumurois (SMISS).
- Le Conseil Municipal décide de ne pas louer la vaisselle de la salle des fêtes indépendamment de la salle.

*** Le 21 mars 1995 :**

- Approbation du Compte Administratif 1994 et vote du Budget Primitif 1995 en présence de Monsieur BOUDY, Percepteur de Doué la Fontaine.
- Achat de chaises pour la salle du terrain des sports : 6 400 F
- La redevance pour la collecte des ordures ménagères est fixée à 178 F par habitant et par résidence secondaire dont le montant se décompose ainsi :
 - Collecte des ordures ménagères : 75 F
 - Traitement des ordures ménagères : 41 F
 - Déchetterie : 55 F
 - Collecte des verres : 7 F
- La redevance d'assainissement est fixée à 32 F par habitant et 64 F par résidence secondaire.

*** Le 29 mars 1995 :**

- Le Conseil Municipal s'élève contre le décret du 28.12.1994 qui relève, à compter du 01.01.1995 le taux de cotisation des communes employeurs à la C.N.R.A.C.L (Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales).
- Adhésion au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- Adhésion au périmètre du S.D.A.U du Saumurois.
- Le Conseil Municipal décide d'organiser un concours communal de maisons fleuries.

*** Le 16 mai 1995 :**

- Augmentation du loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie à compter du 1.5.95 : 2 075.49 F par mois.

*** Le 16 juin 1995 :**

- Election du Maire et des Adjoints.

- Nomination des délégués des diverses commissions.

- Le Conseil Municipal décide d'acheter 5 lits pour le dortoir maternelle.

- Le Conseil Municipal souhaite recevoir "La Malle à Jouer" 1 mercredi sur 4. Participation annuelle : 1700 F

- Augmentation de l'indemnité logement dûe aux instituteurs de 1.30 % au titre de l'année 1995.

- Création d'une garderie communale pour les enfants fréquentant l'école de Louresse Rochemenier.

- Augmentation du prix des entrées des caves de Rochemenier pour 1996 :

Individuels : Adultes 21 F au lieu de 20 F

Enfants de 7 à 16 ans, 11 F au lieu de 10 F

Groupes : Adultes 15 F au lieu de 14 F

Enfants de 7 à 16 ans, 10 F au lieu de 9 F

*** Le 11 juillet 1995 :**

- Renouvellement des membres du C.C.A.S

- Renouvellement des membres de la caisse des écoles

- Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux dans le local de la garderie. Il serait souhaitable de faire une chape de ciment pour le rattrapage de niveau et remplacer la moquette actuelle par un revêtement de sol. Montant total des travaux : 12 833.87 F TTC

*** Le 28 juillet 1995 :**

- Travaux de goudronnage dans la cour de l'école. Montant du devis de l'entreprise A.T.P : 35 120.43 F TTC

- Acceptation du devis estimatif des travaux de rétablissement de limites et de topographie à réaliser sur le terrain destiné à la réalisation du prochain lotissement communal. Le montant du devis s'élève à 12 465.90 F TTC

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de restauration de l'église de Rochemenier seront subventionnés à raison de ~~50~~ 50 % du montant H.T des travaux (15 % par l'Etat, 15 % par la Région, 20 % par le Département). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le financement des travaux non subventionnés s'effectuera à l'aide d'un emprunt.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir la somme de 5 000 F pour récompenser les gagnants au Concours des Maisons Fleuries.

- Achat de matériel divers pour la garderie (tables, chaises et matelas de repos) pour la somme de 3 209.50 F TTC

- Création d'une régie de recettes pour la garderie

*** Le 12 septembre 1995 :**

- Prix du ticket cantine pour la rentrée scolaire 95/96 :
A partir du 1er octobre 1995, le prix du ticket cantine sera de 10.80 F au lieu de 10.55 F

- Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de terrassement "rue des caves". Acceptation du devis de l'entreprise JUSTEAU d'une valeur de 1 989.90 F TTC.

- Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme de 1996 pour les travaux de voirie suivant :

* Viabilité du lotissement communal.
Montant des travaux : 1 506 850 F H.T

* Extension du réseau du bourg "chemin des caves".
Montant des travaux : 62 000 F H.T

*** Le 28 septembre 1995 :**

- Le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire.

- Investissements prévus au budget supplémentaire :
Matériel pour la garderie : 3 275 F
Lits pour la maternelle : 1 725 F
Monnayeux pour le chauffage salle des fêtes : 5 200 F
Fax : 4 000 F
Installation de rideaux dans la petite classe : 3 625 F
Terrassement "rue des caves" : 1 990 F
Porte des caves de Rochemenier : 8 505 F
Travaux à la garderie : 12 865 F

- Concours des maisons fleuries. Monsieur le Maire donne lecture de la liste des gagnants. Il sera versé :

la somme de 300 F à M. SCALI Julien
M. PINEAU Claude
M. LETOURNEUR Jean-Baptiste
M. LECLERC Jean

la somme de 150 F à M. METIVIER André
M. LEBASTARD Romain
M. BRETON Claude
M. RABOUINT Michel

d'autre part, le Conseil Municipal décide que les 55 participants recevront une plante.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fax a été détérioré par l'orage le 4 août 1995. Le montant de l'indemnisation versée par l'assurance s'élève à 3 500 F.

Le Conseil Municipal décide d'acheter un nouveau fax avec le montant de l'indemnité.

- Le prix du ticket de la garderie est fixé à 10 F la demi-journée.

- La durée hebdomadaire de travail de l'agent assurant les fonctions d'aide maternelle et de surveillance de la garderie sera de 30 h 45 à partir du 5/09/95.

*** Le 25 octobre 1995 :**

- Vente de bois à Monsieur GRASSET sur le chemin communal de Brosse longeant la propriété de Madame DE CARCARADEC au prix de 70 F le stère.

- Achat de 12 portemanteaux pour la cantine.
- Photocopies : Pas de gratuité, ni de tarif réduit pour les associations.
- Le Conseil Municipal envisage d'installer une boîte aux lettres à la mairie.

*** Le 6 novembre 1995 :**

- Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit effectué un ramassage de papiers et de cartons 1 fois par mois. Participation demandée à la commune : 200F par an.
- Suite à la demande de la Chambre d'Agriculture, le Conseil Municipal s'engage à broyer les bordures des chemins 2 fois par an.

EGLISE DE ROCHEMENIER

DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

Située au centre d'un village troglodytique proche de Doué-la-Fontaine, l'église de Rochemenier est un édifice de dimension modeste. Voici ce qui est noté dans le Célestin Port (Dictionnaire historique géographique et biographique de Maine et Loire III, Angers, 1989, p. 479-480) quant à l'histoire de ce petit édifice, inscrit l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1972 :

"De fondation inconnue, une chapelle existait dès 1313 lorsqu'un manoir et son enclos, près de la chapelle du lieu, furent donnés au chapitre de St-Maimboeuf d'Angers pour y entreposer les dîmes perçues par lui à Rochemenier (G 732, f° 2). Elle sera plus tard chargée du service paroissial, à la fin du XVIe s. pour remplacer l'église de Varennes détruite en 1567 par les protestants. Elle lui emprunta alors son vocable de la Madeleine et St-Jean, abandonnant celui de Ste Emmerance dont le culte y resta seulement privilégié : la sainte est encore invoquée de nos jours contre le tonnerre et contre les coliques ; une fête, le 23 janvier, se tient en son honneur."*

Elle se compose d'une nef unique présentant une intéressante volumétrie, à savoir un long vaisseau lambrissé scandé par les entrails et poinçons moulurés de la charpente. Le lambris, composé de planches irrégulières et couvre-joints, est légèrement badigeonné afin de s'harmoniser avec l'enduit des murs. Deux retables de belle facture abritent d'anciennes statues, dont l'une en Tuffeau peint est dédiée à Sainte-Catherine. Un arc triomphal plus étroit que la nef s'ouvre sur le chœur, composé d'une simple travée se terminant en hémicycle voûtée en cul de four et percée de trois lucarne à frontons. Ce chœur possède un aménagement liturgique de même style que les 2 autels latéraux présentés. L'autel majeur est en bois polychrome et doré.

Extérieurement, l'édifice est très sobre. Une corniche règne sur la nef, tandis qu'une seconde différente et de profil mouluré orne le chevet à pans coupés.

La façade occidentale est percée d'une porte à accolade fleuronnée au-dessus de laquelle s'ouvre une baie à arc brisé. Le pignon est surmonté d'un clocher-mur épaulé de puissants contreforts encadrant l'entrée. Ajouré de deux baies, il n'abrite aujourd'hui qu'une seule cloche.

GARDERIE COMMUNALE

Le conseil municipal décide la création d'une garderie, ouverte à tous les enfants fréquentant l'école de Louresse Rochemenier.

Madame Mabilles assurera le service à raison de 4 jours par semaine :

Les lundi mardi jeudi vendredi de 7H30 à 8H50 et 16H30 à 18H30

Tarifs : 10 frs la demi-journée.

La municipalité aménage un local et procède à l'achat de matériel. L'association des parents d'élèves finance l'ensemble des jeux.



LA MALLE À JOUER

La malle à jouer est ouverte aux enfants de la commune de 3 à 17 ans, un mercredi après midi par mois de 14h30 à 17h30, salle du terrain de sports ou des Loisirs selon la saison.

Sur place les enfants trouveront environ 200 jeux et jouets d'intérieur et de plein air, pour tous les âges. Une participation de 10 frs par enfant (5frs pour le 2^e enfant) sera demandée, un goûter étant prévu par le centre social.

Pour les inscriptions se munir du numéro d'allocataire et si possible de la photocopie des vaccinations.

ETAT CIVIL 1995

Naissances :

Cathy BAYON
Sylvain GLANDAIS
Marion DESVALLON
Lise SACHOT
Pauline JOUSSET
Ké-maël RABOUINT
Pierre AUMOND
Antoine DESVALLON
Jean-François BRIBARD
Benoit LANDARD
Fabien MAITREAU



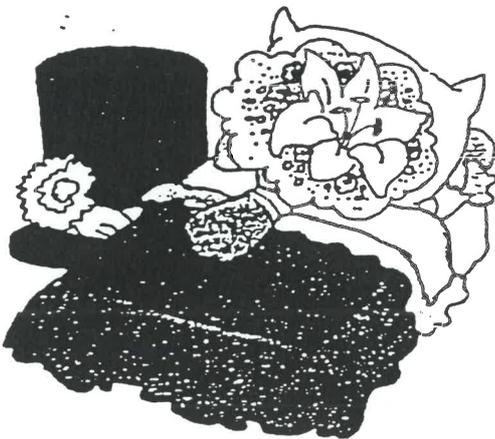
Mariages :

Guy-Maurice LEBRUN et Marie-Laure CHAUVIN
Damiens FREMONDIERE et Virginie RABOUINT
Didier LANDARD et Françoise MAROLLEAU
Jean-Michel LEROY et Nathalie BOURGEOIS



Décès :

Georgette PANCHEVRE
Pierre MARET
Henri SIMON



COMMUNE DE LOURESSE ROCHEMENIER

LOCATION SALLE DES FETES

TARIFS

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	150 F	200 F
1/2 JOURNEE	350 F	500 F
JOURNEE COMPLETE	700 F	1 000 F
BAL	500 F	900 F
VENTE OU EXPOSITION	225 F	-
LOCATION TABLE	30 F	-
REUNION	150 F	150 F
 <u>CHAUFFAGE</u>		
1/2 JOURNEE	150 F	150 F
JOURNEE COMPLETE	200 F	200 F
 <u>CUISINE</u>		
1/2 JOURNEE	75 F	75 F
JOURNEE COMPLETE	100 F	100 F
Couverts	2 F/ PERS	2 F / PERS
<u>CAUTION : 1000 F POUR TOUS</u>		

LOCATION SALLE DES SPORTS

TARIFS

HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
150 F	200 F

CAUTION : 500 F POUR TOUS

COMMISSIONS

- * FINANCES : JARNY Guy, BRETON Bernard, METIVIER Germain
- * CHEMINS ET FOSSES : CHAUVIN Jean, CHARGE Roger, METIVIER Roger, GEINDREAU Lionel
MAYTREAU Jean-Marie, MARTIN Maryline.
- * RUISSEAUX : BRETON Bernard, GIRARD Joseph, CHAUVIN Jean, BOISSEAU Christian
- * FETES ET CEREMONIES : MABILLE Bernard, GIRARD Joseph, CHARGE Roger, GEINDREAU
Lionel, BOISSEAU Christian, METIVIER Roger, VOISIN Jacky,
MAYTREAU Jean-Marie, MARTIN Maryline, VLOT Françoise.
- * BATIMENTS COMMUNAUX : BRETON Bernard, METIVIER Germain, FREMONDIERE André,
MARTIN Maryline, GEINDREAU Lionel
- * AGRICULTURE : CHARGE Roger, METIVIER Roger, MARTIN Maryline, BOISSEAU Christian
- * CAVES TROGLODYTES : FREMONDIERE André, BRETON Bernard, METIVIER Germain,
GEINDREAU Lionel, VOISIN Jacky, BOISSEAU Christian
- * CANTINE : VLOT Françoise, METIVIER Germain, MAYTREAU Jean-Marie
- * GARDERIE : VLOT Françoise, MAYTREAU Jean-Marie
- * CAISSE DES ECOLES : METIVIER Germain, FREMONDIERE André, MAYTREAU Jean-Marie,
VOISIN Jacky, VLOT Françoise
- * DELEGUE CANTONAL DES ECOLES : FREMONDIERE André
- * MALLE A JOUER : MAYTREAU Jean-Marie, VLOT Françoise, MARTIN Maryline, GEINDREAU
Lionel, FREMONDIERE André
- * S.I.E.M.L : BRETON Bernard, FREMONDIERE André
- * S.I.A.E.P.A : CHAUVIN Jean, METIVIER Roger
- * C.C.A.S : METIVIER Germain, GIRARD Joseph, MABILLE Bernard
- * CENTRE DES SOINS : M. MARTIN Maryline.
- * S.M.I.S.S : JARNY Guy, BRETON Bernard
- * S.I.R.D.I.S : JARNY Guy, VOISIN Jacky
- * S.M.I.T.O.M : JARNY Guy, METIVIER Germain
- * A.S.V.R : M. METIVIER Roger, VOISIN Jacky, MAYTREAU Jean-Marie
- * OUVERTURE DE PLIS : JARNY Guy, BRETON Bernard, METIVIER Germain,
FREMONDIERE André, MABILLE Bernard, MAYTREAU Jean-Marie
- * P.N.R : JARNY Guy, BRETON Bernard, BOISSEAU Christian, VLOT Françoise
- * C.A.P.E.S.S : JARNY Guy, BRETON Bernard
Commission Agriculture : MARTIN Maryline
Commission Artisanat-Commerce : FREMONDIERE André
Commission Emploi-Formation : BOISSEAU Christian
Commission Affaires Sociales : VLOT Françoise
Commission Tourisme-Environnement : METIVIER Germain
- * S.I.V.M : JARNY Guy, BRETON Bernard
Commission Transports Scolaires : MABILLE Bernard, METIVIER Roger, VLOT
Françoise
Commission Affaires Sociales : METIVIER Germain, MARTIN Maryline
Commission Assainissement Agricole : CHAUVIN Jean, CHARGE Roger
Commission Tourisme et Culture : BOISSEAU Christian, VLOT Françoise

Commission Action Culturelle
Mme VLOT & M. BOISSEAU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sont nommés Commissaires de la Commune de LOURESSE ROCHEMENIER les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal de LOURESSE ROCHEMENIER :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<p>M. BRETON Claude M. LAURENDEAU Gérard M. POULEAU Paul M. METIVIER André M. BRETON Bernard M. VIGNERON paul</p>	<p>M. METIVIER Germain M. GRASSET Didier M. BOUSSEAU Marcel M. LETOURNEUR Jean-Baptiste Mme MARTIN Jeannine Mme GERMOND Anne</p>

DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal (1)	Variation de taux (2)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante	Variation du produit (2)
Taxe d'habitation	1 200 000	9,41 %	%	112 920	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties ...	825 000	13,73 %	%	113 273	%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	696 000	25,63 %	%	178 385	%
Taxe professionnelle	2 169 300	9,16 %	%	205 216	%
Total	4 890 300			609 794	%

SERONS-NOUS BIENTOT HABITANTS DU 32e PARC NATUREL

REGIONAL DE FRANCE ?

Le Parc Naturel Régional "Loire-Anjou-Touraine", situé entre Angers et Tours, est encore à l'état de projet. S'il voit le jour, il regroupera 147 communes d'Indre et Loire et Maine et Loire et couvrira 260 000 hectares pour une population de 187 000 habitants. Chaque commune (dont Louresse-Rochemenier) a adhéré de son plein gré à la charte constitutive.

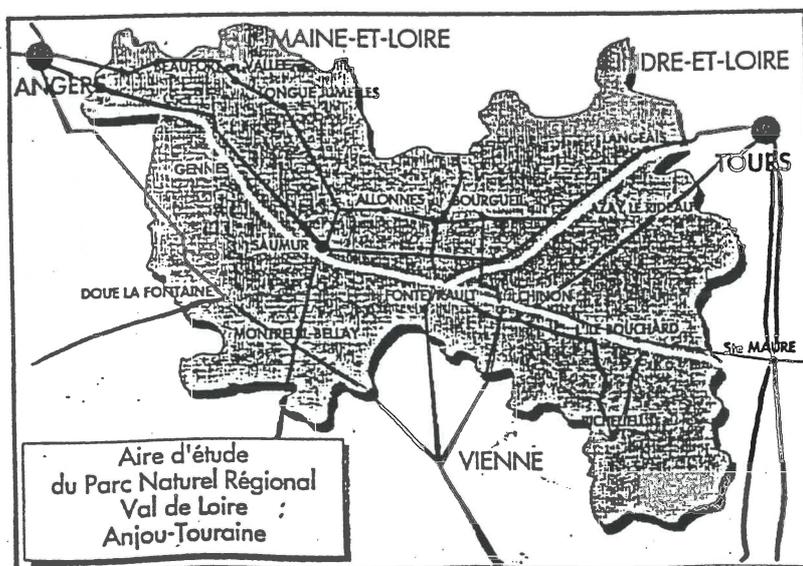
Les P.N.R sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces habités. Ils couvrent des territoires régionaux très diversifiés et ont pour but la sauvegarde d'un patrimoine culturel, de milieux naturels et de paysages de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Les actions menées par les P.N.R sont diverses :

- protection des richesses naturelles,
- maintien des paysages de qualité,
- mise en oeuvre du patrimoine culturel,
- soutien des activités économiques,
- animation de la vie locale,
- accueil des visiteurs,

Le périmètre du futur P.N.R possède des caractères bien spécifiques :

- un patrimoine bâti d'exception (châteaux, abbayes, sites archéologiques,...)
- des milieux naturels remarquables (Loire et affluents, massifs forestiers, landes,...)
- une identité paysagère marquée
- une activité agricole dominante
- une activité artisanale importante
- une activité industrielle faible

Après délibération en décembre 1995, le Conseil Général transmettra le dossier de ce projet de création du Parc "Loire-Anjou-Touraine" au Ministère de l'Environnement qui décidera de l'attribution du label PNR pour 10 ans renouvelable. Réponse attendue pour le printemps 1996.



Le social à Doué...

PERMANENCES CENTRE SOCIAL JEAN-DIMA

☎ 41.59.77.09

LUNDI

Mutilés du travail (3 ^e mois)	10 h 00 à 11 h 30
C.A.F. (Caisse d'allocations familiales)	11 h 00 à 12 h 30
Ass. Nouveaux Consommateurs	13 h 30 à 16 h 00
Impôts (1 ^{er} du mois)	14 h 00 à 16 h 30

MERCREDI

A.D.M.R. (Aides ménagères)	10 h 00 à 12 h 00
Sécurité sociale	14 h 00 à 16 h 30

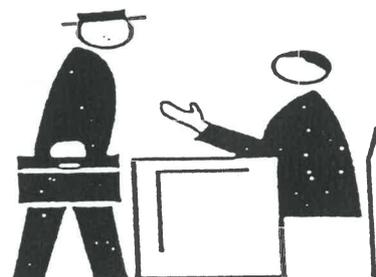
JEUDI

Conciliation judiciaire (2 ^e)	14 h 30 à 16 h 00
A.N.P.E. (2 ^e du mois)	9 h 00 à 11 h 00
(4 ^e du mois)	9 h 00 à 11 h 00
A.D.M.R. (Aides ménagères)	10 h 00 à 12 h 00

U.R.S.S.A.F. (4 ^e du mois)	9 h 30 à 12 h 30
Consultation médico-psy (sur R.V.)	au 41.40.11.80

VENDREDI

Consultation médico-psy (sur R.V.)	au 41.40.11.80
Comité de probation (sur R.V.)	9 h 00 à 12 h 00



Syndicat mixte pour le traitement des
ordures ménagères du Sud-Saumurois
S.M.I.T.O.M.

DECHETTERIE du SECTEUR de DOUE LA FONTAINE

LA DÉCHETTERIE

ÉLIMINER, C'EST BIEN

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 16 H 30 à 18 H 30

- Samedi : 9 H à 12 H et 14 H à 18 H



RÉCUPÉRER, C'EST MIEUX

Pour vous débarrasser de vos déchets
ménagers encombrants, non collectés par
le service des ordures ménagères, il y a
désormais une solution PRATIQUE.

Calendrier 1996 Ramassage des vieux papiers et cartons

Dates de ramassages		
2ème mercredi ouvré du mois		
10	janvier	96
14	février	96
13	mars	96
10	avril	96
15	mai	96
12	juin	96
10	juillet	96
14	août	96
11	septembre	96
9	octobre	96
13	novembre	96
11	décembre	96

Ramassage des ordures ménagères :

Chaque mardi

Ramassage des bouteilles (verres et
plastiques) :

Le 1er mardi de chaque mois

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Au cours de l'année, l'association organise plusieurs manifestations permettant de contribuer à divers investissements, afin d'améliorer le cadre de vie de l'école, dans le souci du bien être et de l'épanouissement des enfants.

ACTIVITES 95 :

- Février Chaque année le loto rencontre un grand succès.
- Juin Fête de fin d'année scolaire, au programme déjeuner salle des Loisirs (125 participants). Animé, par un jeune et talentueux accordéoniste, spectacle des enfants, divers stands pour petits et grands.
- Octobre Concours de belote (42 équipes).

Les parents d'élèves remercient les associations ainsi que les commerçants, artisans, pépiniéristes, viticulteurs, restaurateurs, transporteurs et autres donateurs de leur soutien à l'occasion du loto.

INVESTISSEMENT - VOYAGES - SOIREES 1995

Table ordinateur
Baby foot
Radio CD doubles cassettes
Jouets Noël Enfants

Jouets pour la garderie
ballons
Dictionnaires

Soirée contes
Sortie Omlande
Méchoui
Spectacle de Noël

F
E
T
E

D
É

N
O
Ë
L



L'ASSOCIATION VOUS OFFRE SES
MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1996

LE CLUB DE L'AMITIE

Malgré tout, nous sommes fiers de nos vingt-six adhérents, chiffre en diminution. 5 personnes nous ont quittés cette année :

Mme PANCHEVRE décédée, ainsi que Mr LANDARD Louis.
Mme CHARLAND a quitté Louresse pour le foyer logement d'Ambillou et Mr et Mme DURAND pour se rapprocher de leurs enfants sont partis vers Nantes.

Malgré cela, nous essayons de tenir bon, nous espérons que de jeunes retraités viendront se joindre à nous avec des idées nouvelles. Nous pourrions peut-être prévoir d'autres activités.

Cette année, durant l'été, nous avons élu domicile à la salle du terrain des sports, permettant ainsi en plus des cartes et jeux de société, de jouer aux boules et aux palets.

Au fil des mois, nous avons eu quelques petites animations :

En janvier, partage de la galette des rois ;
En mai, nous avons renouvelé le bureau. Mme Marie-Jo Métivier présidente depuis 8 ans, a préféré se retirer pour des raisons de santé. Donc, la présidence est revenue à Mme SCALI Michelle. Mais au bout de quelques mois, Mme SCALI s'est retirée à son tour pour des raisons familiales.
Alors en octobre, il a fallu reformer un nouveau bureau.
A l'issue du vote, la présidence a été attribuée à :

Mr GIRARD Joseph, Président, assisté de
Mme POULEAU Andrée, Vice-Présidente
Mme FOUCHARD Irma, Secrétaire
Mr REVEILLE Louis, Trésorier
Mme BRANCHEREAU Régine, Membre
Mr ESSEUL Roger, Membre

En juillet, un petit goûter préparé par nous-mêmes ;
En août, pique-nique au bord de la Loire ;
En octobre, après-midi châtaignes et vin nouveau ainsi que le concours de belote ;
En novembre, voyage surprise très apprécié.
Et quand on a vingt ans cela se fête. C'est ce que nous avons fait le 18 novembre avec repas à la salle des loisirs - les vingt ans d'existence du club -
Enfin, partage de la traditionnelle bûche de Noël ;
Et voilà l'année écoulée...

BONNE ANNEE A TOUS. LE BUREAU.

L' ASSOCIATION SPORTIVE DES VILLAGES REUNIS VOUS INVITE A PRENDRE CONNAISSANCE, DANS LES PARAGRAPHE SUIVANTS RESUMANT L'ACTIVITE DE CHAQUE SECTION, DES EVOLUTIONS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS DURANT CETTE ANNEE 95. A SAVOIR QUE CHAQUE SECTION EST AUTONOME FINANCIEREMENT ET QUE LES HABITANTS DES 5 VILLAGES LA COMPOSANT SONT INVITES A LA SOUTENIR ET A PRENDRE PART DANS LES ACTIVITES PROPOSEES. NOUS TENONS A REMERCIER LES MUNICIPALITES POUR LES EFFORTS FINANCIERS QU'ELLES ACCORDENT A L'ASSOCIATION AINSI QUE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX OU STRUCTURES.

LE BUREAU PROPOSE QUELQUES DATES A RETENIR POUR L'ANNEE :

le 21 JANVIER - GALETTE DES ROIS (NOYANT 18 H.)

MAI - PARCOURS DU COEUR

8/9 JUIN - TOURNOI AMICAL DE TENNIS

5 OCTOBRE - DINER DANSANT

PARCOURS DU COEUR: JEUNESSE ET SPORT nous a aidé a mettre en place la journée nationale du 5 mai . 2 parcours de 5 ou 10 kilomètres pour les marcheurs et 1 parcours de 30 kilomètres pour les cyclistes ont réunis 32 personnes de tous âges. Le départ était au terrain de sport de Louresse.

SUBVENTION: Nous avons obtenu une subvention de 2000 francs accordée par le Fond de Développement du Sport au Petits Clubs. Cette somme a servi a acheter une poutre à la section gym. Nous ne manquerons pas de renouveler notre demande cette année pour d'autres objectifs.

DINER DANSANT: Les échos fort encourageants pour les bénévoles qui ont oeuvré à l'organisation de la soirée et à son bon déroulement nous permet d'envisager avec optimisme la reconduction de celle-ci dans la salle des fêtes de Saulgé avec le même orchestre et toujours le 1er samedi d'octobre.

TOURNOI DE TENNIS: Pour la première année la finaliste femme s'est vu remettre un trophée. Les finales se sont déroulées sur le court de Grézillé. Sous un soleil estival des matchs de qualité se sont succédés durant 2 journées. Rendez-vous les 8 et 9 juin prochain. ATTENTION LA DATE A ETE AVANCEE !

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.

ASSOCIATION SPORTIVE DES VILLAGES REUNIS

ASVR

LE SPORT EN PLEIN AIR

AMBILLOU CHATEAU - GRÉZILLE - LOUERRE - LOURESSE - NOYANT LA P

A.S.V.R. SECTION FOOT

Présentation du conseil d'administration :

Président :Christian Boisseau
Président Adjoint :Joel Bernard
Secrétaire :Frank Reigner
Secrétaire Adjoint :Guy Bourreau
Trésorier :Bernard Caillaud
Trésorier Adjoint :Jean-Pierre Mérand
Membres :Michel Boisseau
Jean-Pierre Boutin
Joel Charbonnier
Alain Darteil
Alain Guéret
François Guichet
Alain Maitreau
Christophe Mosset
Marc Ogereau
Michel Raboult
Xavier Thibault



formule des ententes avec le Club de l'E.S. LAYON pour permettre aux enfants de jouer dans leurs catégories d'âges. C'est le cas pour les moins de 13, de 15 et de 17 ans.

Le 9 septembre, nous avons organisé un tournoi corporatif, afin de faire participer les acteurs de la vie économique et locale à celle de notre section. Inspiré de l'olympisme, le challenge sera remis en jeu chaque année.

Actuellement nous réfléchissons à deux projets : la remise en état des terrains qui suppose l'irrigation ou la construction d'une salle .

Enfin nous tenons à remercier les cinq municipalités et les différents sponsors. (particulièrement cette année, les Ets FOREST de Louresse et MORON d'Ambilou-Chateau pour les maillots offerts aux poussins et seniors.) Leurs aides favorise la réalisation de nos objectifs :

- la pratique du sport offerte à tous,
- l'animation de nos campagnes...

Avant de parler de la saison 95/96, nous commençons par remercier Jean-Pierre Juin, Jean-Marie Maitreau et Philippe Joubert . La conjugaison de leur dévouement et de leur travail a contribué largement au dynamisme de notre section.

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre effectif Jean-Noel Bousseau, qui assure désormais l'entraînement des seniors. Alain Maitreau est le nouvel éducateur des jeunes. Par le sérieux et la qualité de leurs interventions, nous pouvons être confiant dans l'avenir, malgré les résultats médiocres de l'équipe fanion.

Avec une grosse solidarité de tous les joueurs et des spectateurs toutes les conditions seront réunies pour réaliser une bonne saison.

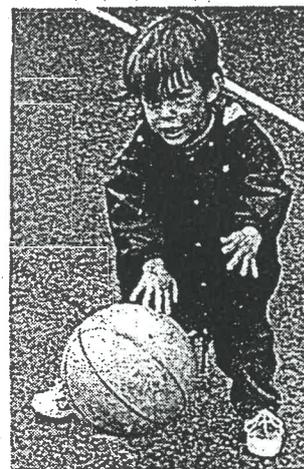
La section compte 65 licenciés. Pour les plus jeunes, nous renforçons la



A.S.V.R. SECTION BASKET

1954 — 40 ans — 1994

1970 — 25 ans — 1995



L'ASVR n'a pas de soucis à se faire, car les plus jeunes s'intéressent déjà au basket,...

25 ans et 40 ans - dates importantes dans la vie de notre section, pour qu'elles méritent bien une fête.

La journée de détente et de retrouvailles s'est déroulée dans la bonne humeur ; petits et grands ont pu trouver ou retrouver le plaisir de jouer avec la petite balle ronde.

Cette année, nous sommes toujours deux équipes, (benjamins et seniors).

Les deux défis que nous nous étions lancés l'an passé sont devenus réalité.

** L'entraînement régulier assuré par Marie Luce Charbonnier et Sylvaine Lelièvre, tous les mercredis, apporte ses résultats.*

** Les deux joueuses, Sylvie Courtois et Fabienne Ménard, qui avaient accepté de suivre la formation d'arbitre ont obtenu le diplôme et ainsi couvrent le club contre les pénalités d'arbitrage et nous mettent en règle vis à vis de la fédération. (en 96/97 , tout club quel que soit les équipes engagées, doit avoir un arbitre officiel).*

Nous vous souhaitons nos meilleurs voeux pour l'année 1996 et serions très heureuses de vous compter, ne serait ce qu'une seule fois, parmi nos supporters d'un dimanche.

A bientôt...

A.S.V.R.

Section GYM

31 personnes se donnent rendez-vous tous les mercredis dans la salle du Foyer Rural d'AMBILLOU-CHATEAU pour s'adonner à une heure de gym détente.

Les inscriptions sont réparties sur 5 communes:

AMBILLOU-CHATEAU: 14
LOURESSE-ROCHEMENIER: 4
LOUERRE: 7
GREZILLE: 2
NOYANT-LA-PLAINE: 4

Les cours sont assurés par notre monitrice **Marie-France**.

Pour les enfants de 5 à 12 ans: de 17H00 à 18H00.

Pour les adultes: de 18H30 à 19H30 et de 20H00 à 21H00.

Nous constatons une baisse d'effectif chez les enfants; C'est pourquoi nous les acceptons dorénavant à partir de 5 ans.

La section a fait l'acquisition d'une poutre subventionnée par **JEUNESSE ET SPORT**.

Notre Assemblée Générale est prévue le 13 décembre prochain.

En cours d'année, la section s'offre quelques moments de relax:

- Décembre: distribution de chocolats
- Février: galette des rois
- Juin: repas de fin d'année.

La Section Gym vous offre ses meilleurs voeux pour l'année 1996.

CONSEIL en ECONOMIE SOCIALE et FAMILIALE
M.S.A 49/ C.A.F

DEUX ORIENTATIONS

1-Amélioration des conditions de vie de la population agricole et rurale

Objectifs:

-Contribuer à l'amélioration et l'aménagement du cadre de vie

- Conseil Habitat
- Accompagnement habitat
- Maintien à domicile des personnes âgées

-Participer à la maîtrise socio-économique de la vie quotidienne

- Maîtrise de la consommation
- Démarches administratives
- Budget

Les Conseillères remplissent une fonction de conseil, d'éducation, de prévention et surtout de mobilisation positive, de responsabilisation autour d'un projet.

2-Animation et participation au Développement Social Local du milieu rural

A -Par le développement des liens sociaux et les solidarités

Trois objectifs:

-Enclencher une dynamique qui permet de créer et de mettre en relation des personnes:

(groupes de socialisation, groupes de formation autour d'un intérêt commun...)

-Promouvoir l'organisation solidaire (responsabiliser la population et permettre l'apprentissage à l'auto-organisation et à la citoyenneté)

-Intégrer les actions dans la vie locale et apporter un appui méthodologique aux habitants, associations, centres sociaux etc...

B Par la contribution à la revitalisation du milieu rural

En partenariat avec élus, associatifs, socio-professionnels, les conseillères interviennent dans les domaines qui ont de l'impact sur la vitalité du milieu:

-L'Habitat : les deux axes privilégiés sont « Bien vivre chez soi » et « Bien vieillir chez soi »

(La collaboration avec la commissions habitat du Comité d'Expansion est effective)

-Les Services de proximité : pour l'accueil de l'enfant, pour les jeunes ,les ménages, les personnes âgées et handicapées afin de concilier l'économique et le social.

-La formation, l'emploi, l'utilité sociale : Former à la maîtrise de la vie quotidienne et de la vie sociale peut être un préalable à la vie professionnelle. Valoriser les savoirs et savoirs-faire des personnes peut engendrer la mise en place d'activités d'utilité sociale (échanges inter-générationnels) et d'économie solidaire.

Les conseillères en E.S.F sont à l'écoute des aspirations de la population, elles favorisent une réflexion dans les domaines de la vie quotidienne et forment des acteurs locaux soucieux de l'intérêt collectif.

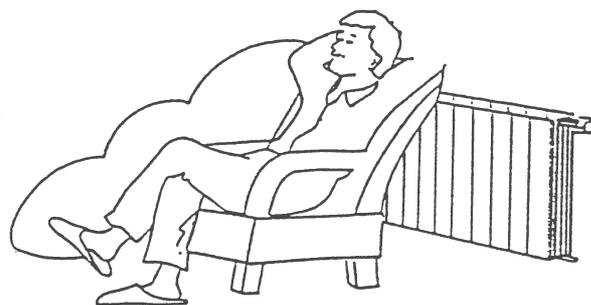
**Annick COTTEN Conseillère en
Economie Sociale et Familiale**

**PROCHAINES
PERMANENCES au Centre
Social des Fontaines DOUE
LA FONTAINE**

de 9 heures à 12 heures

- * 7 et 21 Novembre 1995**
- * 5 et 19 Décembre 1995**
- * 2 et 16 Janvier 1996**
- * 13 et 27 Février 1996**
- * 12 et 26 Mars 1996**

*LE CONFORT DANS
VOTRE MAISON*



AVANT TOUS TRAVAUX

DOCUMENTEZ-VOUS

DEMANDEZ LES

*FICHES
TECHNIQUES*

CAPESS



Ademe



Pays du Lyonnais, Lys, Auban

LISTE DES FICHES

- fiche 1: L'HUMIDITÉ DANS LES BATIMENTS ANCIENS.
- fiche 2: LA VENTILATION D'UNE MAISON.
- fiche 3: ISOLATION D'UNE MAISON ANCIENNE.
- fiche 4: LES CONDUITS DE FUMÉE.
- fiche 5: LES CRITÈRES DE CHOIX D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE.
- fiche 6: LE COÛT DU CHAUFFAGE.
- fiche 7: L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE.
- fiche 8: LA RÉGULATION DU CHAUFFAGE DANS L'HABITAT INDIVIDUEL.
- fiche 9: LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE LOCALISÉ.
- fiche 10: LE CHAUFFAGE AU BOIS DANS L'HABITAT INDIVIDUEL.
- fiche 11: LA MAÎTRISE DES CHARGES ÉNERGETIQUES AU QUOTIDIEN.



POUR LES OBTENIR PRENDRE CONTACT AVEC :

➔ Conseillères en Economie Sociale et Familiale

- Doué-la-Fontaine : A. Cotten ☎ 41.59.11.10
- St Hilaire-St-Florent : L. Badin ☎ 41.53.02.45
- Thouarcé : M.Th. Méar ☎ 41.54.06.44

➔ La Maison de l'Habitat du Sud-Saumurois Place de l'Hôtel de ville

- Doué-la-Fontaine : C. Né : ☎ 41.59.74.54

➔ Comité d'Expansion du Lys-Layon-Aubance Place du Champ de Foire

- Thouarcé : J.M. Carlier ☎ 41.51.13.27

REALISATIONS

Ademe Pays de Loire - M.S.A. - Comité d'Expansion du Pays du Lys-Layon-Aubance.

et pour financer vos travaux,
différentes possibilités existent :
prêts, primes, ...

Renseignez-vous.

Depuis 1982, la P.A.I.O. est
une équipe de conseillers au service
des 16-25 ans.

Vous êtes et/ou avez été scolarisés (e)

Vous êtes et/ou avez eu un emploi

*Vous êtes qualifié
et vous avez besoin d'être aidé
dans vos recherches d'emploi*

*Vous souhaitez
suivre une formation*

*Vous vous intéressez sur
votre projet professionnel*

Poussez la porte de la

Vous habitez au NORD
de l'arrondissement

*n'hésitez pas à contacter
notre structure relais
pour un rendez-vous :*

BADGE : L.I.F. 41.89.19.80

*ou téléphonez-nous au
41.38.23.45, pour un rendez-
vous avec un de nos conseillers
à la mairie de votre lieu
d'habitation :*

ALLONNES : 1er et 3ème
mardi du mois

LONGUE : 2ème et 4ème
lundi du mois

NOYANT : 2ème et 4ème
mardi du mois

Vous habitez au SUD
de l'arrondissement

*n'hésitez pas à contacter
nos structures relais
pour un rendez-vous :*

DOUE : A.I.E. 41.59.75.18.

MONTREUIL-BELLAY : DECLIC 41.52.42.75.

GENNES : DECLIC 41.52.42.75.

*ou téléphonez-nous au
41.38.23.45, pour un rendez-
vous avec un de nos conseillers
à la mairie de votre lieu
d'habitation :*

FONTEYRAUD : 1er et 3ème
vendredi du mois

Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation

3, rue Sévigné à SAUMUR
(Plan au verso)

ou

appelez-nous au



41.38.23.45.

VOUS SEREZ AIDE ET CONSEILLE



VOTRE
ENTREPRISE
ET L'ANPE

LE CONTRAT INITIATIVE-EMPLOI



L'EMPLOI GAGNANT

A partir du 1^{er} juillet 1995, une aide de 2 000 F* par mois et une exonération des charges patronales de sécurité sociale pour l'embauche de certains demandeurs d'emploi.

Des formalités réduites pour une formule simple et adaptée aux besoins de l'entreprise.

L'ANPE vous apporte son appui pour vous aider à recruter les candidats les mieux adaptés aux postes que vous proposez.

**Soit 48 000 F pour un CDI ou un CDD de 24 mois*

Document établi sur la base du projet de loi soumis au Parlement.
Achévé d'imprimer le 3 juillet 1995



"Des équipes en action"



"Grâce à l'aide de l'État de 48 000 F* et à l'exonération de charges patronales de sécurité sociale, j'ai embauché Françoise. J'avais besoin d'elle. Le Contrat initiative-emploi me donne l'opportunité de bénéficier de son dynamisme et de sa volonté de travailler".

* Pour un CDI ou un CDD de 24 mois

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- **Prime de l'État de 2 000 F par mois**
versée à l'employeur pendant :
 - 24 mois si le contrat est à durée indéterminée ;
 - la durée du contrat si celui-ci est à durée déterminée.
- **Exonération des charges patronales de sécurité sociale**
pour la partie de la rémunération n'excédant pas le SMIC pendant :
 - 24 mois pour un contrat à durée indéterminée ;
 - la durée du contrat pour un contrat à durée déterminée ;
 - toute la durée du contrat pour les personnes de plus de 50 ans et de moins de 65 ans
 - inscrites à l'ANPE, depuis plus d'un an ;
 - ou percevant le RMI et sans emploi depuis plus d'un an.
- De plus, pour les travailleurs handicapés, l'employeur pourra bénéficier d'une prime de l'Agefiph.

LE TYPE DE CONTRAT

- Contrat à durée déterminée (CDD) de 12 à 24 mois ou contrat à durée indéterminée (CDI).
Le contrat devra prévoir un horaire hebdomadaire minimum de 20 heures.

QUELS CANDIDATS ?

- demandeurs d'emploi de longue durée ayant au moins 12 mois d'inscription à l'ANPE dans les 18 mois précédant l'embauche ;
- bénéficiaires du RMI, ainsi que leur conjoint ou concubin ;
- personnes privées d'emploi de plus de 50 ans ;
- bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

QUELLES ENTREPRISES ?

- Toute entreprise affiliée à l'Unedic, ainsi que les employeurs de pêche maritime, à l'exception :
 - des entreprises ayant licencié pour raison économique dans les 6 mois précédant l'embauche ;
 - des particuliers employeurs.

LES FORMALITÉS

- Signature d'un contrat de travail entre le salarié et l'entreprise.
- Signature d'une convention entre l'employeur et l'ANPE.

LE SERVICE DE L'ANPE

- Votre conseiller ANPE vous aide à définir le profil du poste sur lequel vous voulez recruter. Il diffuse votre offre auprès des candidats potentiels et effectue, à votre demande et selon les critères que vous aurez définis, la présélection des candidats.
- Votre agence signe avec vous la convention. Elle vous verse l'aide à la fin des 3^{ème}, 12^{ème} et 24^{ème} mois du contrat.

CETTE MESURE VOUS INTÉRESSE ?

Ces informations sont générales. Les situations particulières peuvent entraîner des dispositions différentes.

Contactez votre agence locale pour l'emploi.



"J'aide un jeune à trouver sa voie"

Le Contrat d'orientation est un contrat à durée déterminée de 3 à 6 mois. Vous versez à un jeune 30 à 65% du SMIC, selon son âge.

EXONERATION :

Exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale pendant toute la durée du contrat.

COUT DE LA FORMATION :

Il peut vous être remboursé à hauteur de 50 F par heure de formation dispensée.

NOUVEAUX AVANTAGES :

Pour tout contrat d'orientation conclu entre le 1er Juillet 1993 et le 30 Juin 1994, vous bénéficiez d'une prime de :

5000 F pour un contrat de 6 mois.

2000 F pour un contrat de moins de 6 mois.

QUELS CANDIDATS :

Les candidats au contrat d'orientation ont entre 16 et moins de 23 ans et sont sans diplôme de l'enseignement secondaire, professionnel ou technique. Pendant leur contrat, ils bénéficient de 32 heures de formation mensuelle, qui vous sont remboursées.

LE SERVICE DE L'ANPE :

Nous vous conseillons sur la mesure en alternance la mieux adaptée à vos besoins.

Nous cherchons des candidats pour le contrat que vous proposez.

Nous vous aidons à monter les dossiers.

Ce contrat vous intéresse ? L'ANPE facilite vos recrutements.

**"Elle acquiert une qualification professionnelle
tout en travaillant les trois-quarts du temps
dans mon entreprise."**



Un **CONTRAT DE QUALIFICATION** dure de 6 à 24 mois.
Vous versez au jeune selon son âge et son ancienneté dans le contrat,
une rémunération allant de 30 à 75% du SMIC.

EXONERATION :

Exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale pendant la durée du contrat.

COUT DE LA FORMATION :

Il peut vous être remboursé à hauteur de 60F par heure de formation.

NOUVEAUX AVANTAGES :

Pour tout contrat de qualification conclu entre le 1er Juillet 1993 et le 30 Juin 1994, vous bénéficiez d'une prime de :

- 5000 F par contrat de 18 mois au plus
- 7000 F par contrat de plus de 18 mois.

QUELS CANDIDATS :

Les jeunes qui sont embauchés dans des contrats de qualification ont entre 16 et moins de 26 ans, sont à la recherche d'un emploi et sont sans qualification, ou titulaires d'un diplôme inadapté au marché de l'emploi.

Avec le contrat de qualification, ils acquièrent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou par un titre homologué, ou agréé par une branche professionnelle, ou reconnue par une convention collective.

La formation qu'ils reçoivent représente 25% minimum de la durée totale de leur contrat sous la responsabilité d'un tuteur que vous aurez désigné.

LE SERVICE DE L'ANPE :

Nous vous conseillons sur le contrat en alternance le mieux adapté aux besoins de votre entreprise.

Nous cherchons des candidats pour le contrat que vous proposez.

Nous vous aidons à monter les dossiers.

Ce contrat vous intéresse ? Nous accompagnons vos recrutements.

VOTRE
ENTREPRISE
ET L'ANPE

POUR PRÉPARER L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE



LE CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

Créé pour permettre à des jeunes de se former en alternance, il offre aujourd'hui aux entreprises l'avantage de pouvoir bénéficier de primes, de crédits d'impôt, et même d'exonération de charges et de cotisations sociales à partir de dix salariés.

Si vous voulez préparer l'avenir de votre entreprise en embauchant un apprenti, l'ANPE facilite votre recrutement .


ANPE

"Des équipes en action"



"Il va obtenir son diplôme en apprenant un métier avec moi."

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage dure entre 1 et 3 ans, en général 2 ans. Vous versez au jeune, selon son âge et son ancienneté dans le contrat, une rémunération allant de 25 à 78% du SMIC.

EXONÉRATIONS :

Exonération des charges sociales, patronales et salariales si vous avez 10 salariés au plus.
Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale, si vous avez au moins 10 salariés.

NOUVEAUX AVANTAGES :

Vous bénéficiez pour l'embauche d'un apprenti :

■ d'une prime de 7000 F pour tout contrat conclu entre le 1er Juillet 1993 et le 30 juin 1994.

■ D'un crédit d'impôt valable pour tout contrat conclu en 1993 :

■ De 7000 F pour une entreprise de 49 salariés au plus.

■ De 5000 F pour les entreprises de 50 salariés et plus.

Il s'applique également aux entreprises soumises au forfait.

Ces nouveaux avantages se cumulent avec les exonérations de charges sociales quand elles existent.

VOTRE ENGAGEMENT :

Assurer une formation de 400 heures minimum par an en centre de formation des apprentis, 1 500 heures pour un BAC professionnel ou BTS.

LE TYPE DE CANDIDAT :

Les candidats au contrat d'apprentissage sont des jeunes de 16 à moins de 26 ans. Grâce à ce contrat, ils acquièrent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Ils bénéficient d'une formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA), de 400 heures minimum. Ils seront suivis dans votre entreprise par un tuteur responsable de leur formation.

LE SERVICE DE L'ANPE

Nous vous informons sur les particularités de ce contrat. Nous vous proposons les candidats les mieux adaptés.

A votre demande, nous contribuons à la sélection de votre apprenti.

Nous vous aidons à monter les dossiers.

Ce contrat vous intéresse ? L'ANPE facilite vos recrutements.

POUR FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES



L'AIDE AU PREMIER EMPLOI DES JEUNES

Créée pour permettre à tous les jeunes de moins de 26 ans d'entrer plus facilement dans la vie active, **l'aide au premier emploi des jeunes** vous permet de bénéficier d'une aide financière substantielle (jusqu'à 18 000 frs). Si vous souhaitez recruter un jeune, informez-vous auprès de votre agence locale pour l'emploi sur les conditions d'obtention de cette aide. C'est l'ANPE qui reçoit vos demandes. Elle pré-sélectionne également pour vous les candidats qui correspondent au profil du poste que vous proposez.



ANPE

«Des équipes en action»



«En embauchant Jean-Luc, 22 ans, avant le 1er Octobre 1994, je bénéficie d'une aide forfaitaire de 2 000 f par mois pendant neuf mois. C'est un coup de pouce à l'embauche et une chance pour lui d'entrer dans la vie active».

TYPE DE CONTRAT :

- Contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de 18 mois. Le contrat doit être écrit et prévoir des horaires de travail équivalents à un temps plein (temps de travail de droit commun ou conventionnel).

AIDE FINANCIERE :

- L'Etat verse à l'entreprise une aide dont le montant est de :
 - 2000 f par mois pendant 9 mois, pour un contrat conclu avant le 31 Septembre 1994 (soit 18 000 frs),
 - . 1000f par mois pendant 9 mois, pour un contrat conclu à partir du 1er Octobre 1994 (soit 9 000 frs).Cette aide est versée à la fin des 3ème, 6ème et 9ème mois.

ENTREPRISES CONCERNEES :

- Tous les employeurs assujettis à l'UNEDIC, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités ont une participation majoritaire, les employeurs de pêche maritime. Les particuliers ne peuvent pas en bénéficier. Pour en bénéficier, les entreprises ne devront pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les six derniers mois précédant l'embauche.

QUELS CANDIDATS ?

- Tous les jeunes entre 16 et 26 ans sans emploi qui ne peuvent prétendre à une indemnisation au titre de l'allocation chômage (A.U.D.). Par exception, les jeunes ayant achevé un contrat emploi solidarité sont susceptibles de bénéficier de l'aide.

FORMALITES :

- C'est l'agence locale pour l'emploi qui reçoit les demandes d'aide présentées par les entreprises avant l'embauche ou au plus tard dans les 30 jours à compter de celle-ci. En l'absence de refus, notifié par le directeur d'agence locale à l'employeur dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande, celle-ci est considérée comme acceptée.

CUMULS POSSIBLES :

- L'aide au premier emploi peut être cumulée avec l'exonération pour l'embauche d'un 1er, 2ème ou 3ème salarié. Tout autre cumul avec une aide publique à l'emploi est exclu. Sont ainsi exclus du bénéfice de l'aide les contrats aidés tels que les contrats d'apprentissage, les contrats de retour à l'emploi, les contrats emploi solidarité (y compris les emplois consolidés à l'issue d'un CES), les contrats d'orientation, et les contrats de qualification.

LE SERVICE DE L'ANPE :

- Votre agence locale pour l'emploi vous informe sur cette nouvelle aide à l'embauche. Elle diffuse votre offre et sélectionne les candidats qui correspondent au poste. Pour l'Aide au Premier Emploi des Jeunes, c'est elle qui reçoit vos demandes et conduit les formalités nécessaires.

CETTE AIDE VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre Agence Locale pour l'Emploi :

*vous êtes
parents*

votre enfant vous inquiète,
votre enfant vous pousse
à bout,
votre enfant vous fait peur,
vous craignez
vos réactions.

*vous gardez
des enfants*

vous êtes inquiet pour eux,
cela vous rend la vie
difficile,
vous redoutez la critique
de votre entourage,
vous souhaitez en parler
à quelqu'un qui ne vous
connait pas.

*vous êtes
jeunes*

vous vous sentez seul
et incompris,
l'ambiance familiale
vous pèse,
vous avez envie de tout
"plaquer",
vous risquez de faire des
bêtises, si ce n'est déjà fait.

*Vous n'osez pas en parler
vous aimeriez le faire dans
l'anonymat le plus strict*

quelqu'un prend le temps de vous écouter
ECCOUTE PARENTS ENFANTS 49

41.43.44.44

